

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DELEGATION A LA SECURITE ET A LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHIER NATIONAL DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme ?

Fax: Réf.: Paris, le 19 MAI 2014

Maître Alexandre BOISSIERE 7 Grand Rue Jean Moulin 34000 Montpellier

Maître,

Par courrier en date du 17 avril 2014, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de Mme Christine B

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'inférieur et par delegation la chef de la section du permis à points du service du la sernational des permis de gonduire

Fabienne FONTAS